

Les noblesses auvergnate et bourbonnaise au XVI^e siècle Pouvoir royal, stratégies familiales et administration royale (vers 1450- vers 1650)

Abstract

Ce travail examine l'intégration au patronage royal des réseaux nobiliaires de l'une des dernières principautés du royaume de France. Il s'agit, en croisant des sources de nature diverse, de dresser un portrait collectif et individuel des noblesses auvergnate et bourbonnaise, largement oubliées par la recherche récente. Au XVI^e siècle, cet espace se caractérise par une importance stratégique décroissante aux yeux du pouvoir royal et par l'absence d'une maison princière capable, même au temps des Bourbon, de polariser autour d'elle les réseaux de fidélité provinciaux. Cette absence de prince dominant est originale car elle permet l'émergence d'une mosaïque de solidarités aux frontières fluctuantes. Le monarque, absent du terrain, s'appuie sur quelques lignages autonomes du pouvoir central pour assurer la stabilité provinciale et pour installer sur place les premiers linéaments de l'administration royale sans médiation traditionnelle d'un Grand ou d'une noblesse seconde. Le choix d'une périodisation longue a permis de cerner les permanences et les mutations de la noblesse auvergnate au gré des bouleversements du contexte géopolitique régional, lors de la chute de l'État Bourbonnais en 1523 et lors des crises de la seconde moitié du XVI^e siècle.

<1>

La recherche doctorale à laquelle je travaille s'intitule: »les noblesses auvergnate et bourbonnaise, pouvoir local, stratégies familiales et administration royale (vers 1450-vers 1650)«. Dans le sillage des travaux déjà réalisés sur le rôle joué par les relations de clientèles dans la construction de l'État mais avec la volonté de privilégier une approche plus culturelle et plus sociale, mon travail examine l'intégration au clientélisme royal des réseaux nobiliaires de l'une des dernières principautés autonomes du royaume. Le choix d'une périodisation longue, de la Praguerie à la Fronde, sans arrêter l'étude à la rupture traditionnelle des Guerres de Religion, résulte de la volonté d'analyser l'insertion du clientélisme auvergnat dans le processus de construction de l'État royal, mais aussi de cerner ses permanences et ses mutations au gré des bouleversements du contexte géopolitique régional, notamment lors de la chute de l'État Bourbonnais en 1523 et lors des crises de la seconde moitié du XVI^e siècle. Ce choix d'une respiration lente du temps se justifie aussi par le désir d'éclairer l'existence et les métamorphoses d'un univers mental noble, d'une »culture politique«¹ spécifique au second ordre auvergnat qui, au-delà des mécanismes de fidélité, interviendrait dans ses prises de position à l'égard du contexte politique, religieux et social.

¹ L'emploi de cette notion peut sembler anachronique car elle a été forgée par des contemporanéistes tels que Serge Bernstein et Jean-François Sirinelli, dans *Pour une histoire culturelle*, pour rendre notamment compte de la naissance d'une culture républicaine en France au XIX^e siècle, mais il n'est pas inintéressant de l'utiliser dans le contexte de la construction de l'État moderne. En effet, la culture politique repose avant tout sur des représentations partagées, sur une vision commune du monde et du passé, sur un soubassement culturel et social qui se traduit, plus ou moins confusément, par des prises de position et par des projets institutionnels.

Objectifs de recherche

<2>

À cause de son éloignement des grands sites stratégiques et d'une apparente indifférence aux principaux enjeux politiques et religieux du moment, le cadre spatial retenu pour cette étude² présente un profil largement différent des provinces dont les noblesses ont déjà été étudiées³. Les anciennes possessions des Bourbon se caractérisent par une importance stratégique sans cesse déclinante au cours de la période. Enjeu géopolitique vital pour la royauté pendant la dernière phase de la Guerre de Cent Ans, elles deviennent au cours du XVI^e siècle un univers de relégation en marge du royaume. Or, l'intérêt du monarque pour la noblesse locale est largement tributaire de l'importance stratégique de son territoire. Mon travail a pour but d'éclaircir les rapports entre le pouvoir central et une noblesse régionale, de plus en plus méprisée, dans un espace de moins en moins stratégique dans la géographie politique du royaume après 1523.

<3>

La démarche que j'ai adoptée consiste à mettre en lumière, à travers le cas précis de plusieurs familles⁴, le rôle joué par la noblesse lors de l'implantation des premiers linéaments de l'administration royale sur le terrain, sans la médiation traditionnelle des Grands et d'une noblesse seconde. En effet, dès avant la confiscation des biens du connétable de Bourbon et contrairement à la Champagne des Guise⁵ et au Nivernais des Nevers⁶, il n'existe pas, en Auvergne, de maison princière capable d'organiser et de polariser autour d'elle les réseaux de fidélité provinciaux. Cette absence de prince dominant est originale car elle permet l'émergence, dans les espaces étudiés, d'une mosaïque de modestes réseaux de fidélité aux frontières assez floues et plus ou moins changeantes au gré des événements régionaux. C'est précisément là que réside l'intérêt d'étudier les noblesses auvergnate et bourbonnaise. On pourrait penser qu'en l'absence d'une concurrence locale, le roi put intégrer, sans conflit d'intérêt, l'ensemble de la noblesse dans sa clientèle directe. Or, si 1523 ne constitue effectivement pas une rupture, non seulement la conquête des réseaux nobiliaires en Auvergne a été une lutte continue, notamment lors des crises de la fin du XVI^e siècle, mais encore la noblesse locale a adopté une position assez indépendante par rapport aux Grands et au roi.

² Il s'agit des deux principales entités de la principauté bourbonnaise, le duché de Bourbonnais et le duché d'Auvergne, auxquelles sont adjointes les franges méridionales de la vicomté de Carlat et du Velay.

³ Voir Jean-Marie Constant, *Nobles et paysans français en Beauce aux XVI^e et XVII^e siècles*, Lille 1981; W. Beik, *Absolutism and Society in Seventeenth Century France. State, Power and provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge 1985; Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris 1994; Michel Cassan, *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris 1996.

⁴ Il s'agit des familles de Chabannes, La Fin, Montboissier-Beaufort-Canillac, Saint-Nectaire, La Fayette, Apchon, Dienne, Balsac, Chazeron, Montal, Brezons et Polignac.

⁵ Bourquin, *Noblesse seconde* (voir n. 3).

⁶ Ariane Boltanski, *Les Nevers: une maison noble et ses clientèles dans la trame de l'État royal. Genèse d'un compromis (vers 1550-vers 1600)*, Genève 2007.

<4>

Finalement c'est la question du devenir et de la fonction d'une noblesse locale, à mesure que l'Auvergne cesse d'être un enjeu majeur pour le pouvoir, qu'il faut poser. Ne pouvant plus être employés à des fins militaires puisque »tenir« le terrain n'est plus un impératif pour le roi, les nobles auvergnats sont-ils contraints d'aller faire valoir leur vaillance ailleurs? Cette interrogation en soulève une deuxième qui est essentielle au regard des problématiques actuelles de l'histoire nobiliaire de la première modernité: existe-t-il, du règne de François I^{er} à la Fronde, une noblesse que l'on peut qualifier de »seconde« en Auvergne et en Bourbonnais?

<5>

L'étude de la noblesse d'une province française permet d'aborder, dans leur diversité, les modalités de la relation au roi et à son administration locale. Il s'agit de mettre en lumière l'existence de relations entre le souverain et sa noblesse fondées, non sur une opposition politique systématique, mais sur l'alliance et sur un choix de participation à l'administration monarchique en province et dans la capitale. Il y a véritablement continuité du système nobiliaire local, sur lequel s'appuie l'État, de la création des compagnies d'ordonnances à la première moitié du XVII^e siècle, avant que les Grands Jours d'Auvergne ne manifestent l'abandon royal. En effet, par des mécanismes sociaux d'autorégulation⁷, la noblesse provinciale conserve la domination du pouvoir local en cumulant patrimoine lignager et charges royales locales. Comme la plupart des Auvergnats détiennent en outre des charges à la cour, ils sont de dévoués serviteurs de la cause royale. Ainsi assuré de la fidélité des nobles auvergnats, et par là même de celle de la province, le roi n'intervient pas directement sur le terrain, se contentant du simple rôle d'arbitre et laissant la réalité du pouvoir local aux clans nobles. Ce système contribue ainsi à l'établissement d'une stabilité politique propre à cette région, même dans le désordre des guerres de religion. Il s'agit d'un monde du »temps long« au sein duquel les attachements se transmettent de génération en génération, faisant ainsi de la noblesse une nébuleuse politique stable, capable de servir ou de desservir la monarchie.

Sources et méthodes

<6>

L'essentiel des fonds d'archives se situe en Auvergne, principalement aux Archives Départementales de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Les rôles de ban

Ce travail a reposé, dans un premier temps, sur le dépouillement des rôles de ban et d'arrière-ban des provinces d'Auvergne et de Bourbonnais⁸ conservés pour le XVI^e siècle, complété par celui de deux

⁷ Afin de maintenir une pérennité générationnelle, même fictive, la noblesse provinciale a systématiquement recours à des substitutions de noms et armes et elle met en place des pratiques fidéicommissaires avantageuses, lui permettant de transmettre l'intégralité d'un patrimoine lignager sur plusieurs générations.

⁸ Aux Archives Nationales, P 1127: Aveux et dénombrement du duché de Bourbonnais en 1503; J 832 7: Ban et arrière-ban du bailliage et Haut Pays d'Auvergne en 1534. À la Bibliothèque Nationale, Ms. Fr. 2908: Ban et arrière-ban de l'Auvergne en 1479; Ms. Fr.21540: Ban et arrière-ban du bailliage des Montagnes d'Auvergne en

listes dressées de manière exceptionnelle à la demande du monarque à des moments cruciaux où la fidélité nobiliaire locale a pu être remise en cause: la prestation de fidélité des seigneurs auvergnats et bourbonnais à François I^{er} en 1523, lors de la trahison du connétable de Bourbon⁹ et les défallants au ban de 1587, lors de la crise ligueuse¹⁰. Ce travail préalable a permis de concevoir une base de données prosopographique recensant 3235 feudataires sur l'ensemble du XVI^e siècle. Cette étape a paru indispensable car il fallait impérativement définir l'appartenance au second ordre, situer chaque lignage dans ses possessions territoriales ainsi que dans la hiérarchie nobiliaire et rétablir une généalogie fiable avec les charges occupées par les individus. Elle permet en outre de replacer les nobles auvergnats et bourbonnais dans des solidarités géographiques, familiales et matrimoniales qui peuvent commander l'avancée de leur carrière et leurs choix politiques. Le rétablissement des liens entre les membres de la noblesse auvergnate, la reconstitution du ou des réseaux dans lesquels ils s'insèrent apparaît, à ce titre, comme l'un des points essentiels de cette étude.

<7>

Si je me suis intéressée aux rôles de ban et d'arrière-ban, c'est que ce type de source a été jusque là largement négligé, voire même déprécié par les historiens de la première modernité, même si Michel Nassiet¹¹ et Laurent Bourquin s'y sont largement intéressés. L'étude du ban paraît fondamentale pour mener une histoire sociale, politique et militaire de la noblesse au XVI^e siècle et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la participation au ban et à l'arrière-ban est bien souvent la seule occasion pour un noble d'exercer ce métier des armes qui fait pourtant sa raison d'être. Les rôles de ban peuvent être également considérés, dans de nombreux territoires, comme l'une des rares sources relativement complètes d'histoire sociale et militaire de la noblesse. Le groupe convoqué est celui de l'ensemble des feudataires d'une circonscription, qui est le bailliage ou la sénéchaussée, car le service militaire est normalement dû par les détenteurs de fiefs et d'arrière-fiefs¹². Ces listes de feudataires sont, malgré une grande diversité géographique et temporelle, suffisamment standardisées pour que l'on puisse y retrouver des informations relativement analogues. C'est à partir de celles-ci que j'ai pu élaborer la structure et les différents champs de ma base de données.

<8>

Mais l'utilisation des rôles de ban est délicate car on doit tout d'abord faire face à des lacunes documentaires importantes ainsi qu'à un éclatement de la conservation des listes dans différents

1554. Voir aussi l'édition du ban de la Haute-Auvergne en 1503: Jean-Baptiste Champeval, *Le rôle du ban et arrière-ban du Haute-Auvergne en 1503*, Riom, 1911.

⁹ A.N. J 832 9: Rôle des nobles des duchés d'Auvergne et de Bourbonnais qui ont fait serment de fidélité au roi et ceux qui ne l'ont pas fait en 1523.

¹⁰ B.N.F., Ms. Fr. 24032: Rôle des défallants au ban et arrière-ban d'Auvergne et de Bourbonnais en 1587.

¹¹ Michel Nassiet a soulevé l'intérêt de s'intéresser à ce type de source pour mener une histoire sociale de la noblesse et en a proposé des pistes méthodologiques, mais il en a également souligné les limites. Michel Nassiet, *La noblesse en France au XVI^e siècle d'après l'arrière-ban*, dans: *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XLVI (1999), p. 86-116.

¹² Le ban concerne les nobles propriétaires de fiefs mais aussi les roturiers qui ont acquis des seigneuries. Le groupe étudié ne correspond donc pas tout à fait au second ordre.

fonds. Par ailleurs, l'utilisation de ce type de source est rendue complexe à cause de sa grande diversité formelle. Certaines listes donnent les chiffres des revenus des fiefs¹³, d'autres non¹⁴ et, dans un même bailliage, le nombre des feudataires peut varier de manière considérable. En outre, la tenue même des registres de rôle change beaucoup dans le temps et dans l'espace, si bien qu'il faut renoncer à les analyser de manière totalement normalisée. Un autre problème est lié à la tenue même des listes par les contemporains: souvent celles-ci n'étaient pas régulièrement mises à jour par les procureurs et elles reprenaient alors les noms des anciens propriétaires, sans tenir compte des partages des terres au sein des lignages et des transactions de fiefs, qui étaient pourtant monnaie courante. Une des difficultés principales est donc de savoir qui est le propriétaire du fief au moment de la convocation du ban. J'ai ainsi dû mener un long travail de recherche en croisant divers papiers familiaux, actes notariés et généalogies pour rétablir les propriétés de chaque lignage à un moment donné.

Les archives militaires et familiales

<9>

Je me suis ensuite consacrée à la consultation approfondie du Cabinet des Titres du Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale pour identifier les feudataires recensés dans ma base de données. Les généalogies qui y sont conservées ont été confrontées avec d'autres types de sources comme les enquêtes de noblesse de l'époque louis-quatorzienne, archivées dans le fonds de l'intendance d'Auvergne aux Archives Départementales du Puy de Dôme¹⁵. D'autres documents du Cabinet des Titres, comme les quittances de charges militaires conservées dans les Pièces Originales, ont également été mis à profit pour reconstituer le cursus honorum de certains personnages, les méandres de leur carrière et les fluctuations de leur fidélité militaire. Croisées avec les rôles de montre d'ordonnance conservés dans les collections Clairambault et Nouvelles Acquisitions Françaises, elles ont aussi permis d'analyser la structure des compagnies d'ordonnance et d'observer jusqu'à quel point le capitaine en recrute les membres au sein de sa parenté, de sa clientèle ou de sa province. Enfin, il m'a semblé important de ne pas négliger le Catalogue de l'Ordre de Saint-Michel¹⁶ car c'est un moyen d'observation des attachements de fidélités au roi. Pour le début de la période qui m'intéresse, la réception du collier de l'Ordre demeure une marque insigne de la

¹³ Dans les documents que j'ai analysés, seuls les bans de l'année 1503 permettent d'avoir une vision globale des revenus nobles des duchés de Bourbonnais et d'Auvergne. Voir A.N. P 1127 et Champeval, Le rôle du ban (voir n. 8).

¹⁴ A contrario, les bans de 1534 et de 1554 ne donnent aucune indication de revenu. Voir A.N. J 832 7 et B.N.F. Ms. Fr.21540.

¹⁵ A.D. Puy-de-Dôme, B 614: Recherche de noblesse de la généralité d'Auvergne menée par M. de Fortia, intendant. 1666-1667; C 1497: Recherche de noblesse de la généralité d'Auvergne menée par M. d'Ormesson. 1697 et 1704. Ces enquêtes ont été éditées par Louis de Ribier. Voir Louis de Ribier, Recherche générale de la noblesse d'Auvergne, 1656-1727, Paris-Riom-Aurillac 1910. J'ai également utilisé des nobiliaires constitués par des érudits du XIX^e siècle comme le Nobiliaire d'Auvergne de Jean-Baptiste Bouillet, publié à Clermont-Ferrand entre 1846 et 1857 et le Dictionnaire des familles de l'Auvergne, d'Albert de Remacle, publié à Clermont-Ferrand en 1861.

¹⁶ B.N.F., Mss. Fr. 32864-32868, Recueil historique des chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel par Jean-François d'Hozier.

faveur royale et ne concerne, généralement, que les membres de quelques grandes familles auvergnates. L'étude des rouages de la Fraternité de Saint-Michel est en outre nécessaire pour comprendre les mécanismes des réseaux nobiliaires auvergnats à la cour et en province. L'appartenance de certains va en effet créer un signe supplémentaire de distinction sociale au sein de l'élite nobiliaire locale et les chevaliers auvergnats et bourbonnais de l'Ordre vont désormais nouer leurs alliances matrimoniales dans ce cercle restreint. En outre, l'élargissement effectif de l'Ordre, surtout à partir du règne de Charles IX¹⁷, m'a permis de voir comment des maisons de moyenne et petite noblesse reçoivent progressivement cette faveur par le biais d'un patron ou directement par intervention royale. Ceci a pour but de rassembler le plus d'indices possibles afin de faire émerger un groupe s'apparentant éventuellement à une »noblesse seconde« auvergnate.

<10>

L'examen de ces archives est complété par le dépouillement exhaustif des titres des familles définies. C'est là que réside véritablement l'assise documentaire de mon travail de recherche. Ces papiers proviennent surtout d'archives privées et ils sont actuellement conservés par les propriétaires ou déposés, comme c'est souvent le cas, dans les archives départementales des anciennes limites de l'Auvergne et du Bourbonnais. Mon attention se porte tout particulièrement sur les archives familiales, conservées dans la série E. En raison de leur ampleur, les fonds notariaux ne sont pas systématiquement dépouillés et ne sont utilisés qu'en complément des autres sources. La difficulté majeure est de reconstituer les archives d'une même famille. En effet, malgré quelques fonds rassemblant une part importante des papiers d'une maison comme le fonds Chabannes aux Archives Départementales de l'Allier¹⁸, la norme est à l'éclatement des lieux de conservation, à mettre en relation directe avec la dispersion des possessions nobiliaires. Or, plus une famille est puissante, plus elle détient des domaines éloignés les uns des autres. C'est ainsi le cas de la maison d'Apchon dont la puissance patrimoniale s'étendait principalement en Haute-Auvergne mais qui possédait également de nombreuses terres en Basse-Auvergne et en Bourbonnais. Ainsi, pour constituer un corpus exploitable permettant de rassembler le plus d'indices possibles, il faut réunir des fonds d'archives dispersés entre Paris et les diverses archives départementales¹⁹ tout en les classant, puisqu'ils n'ont hélas pas toujours fait l'objet d'inventaires précis. Trop souvent négligés, les fonds familiaux sont particulièrement intéressants car ils permettent de s'interroger sur les mutations d'une famille et sur ce que celle-ci a souhaité léguer à la postérité. Deux types de sources peuvent être distingués: d'une

¹⁷ Dès la promotion de 1560, l'Ordre de Saint-Michel n'est plus l'apanage des plus grandes maisons et devient une marque de faveur facilement aisément accessible pour une noblesse médiane. Le catalogue de l'Ordre est un document précieux pour comprendre les relations de clientèle et les vicissitudes de la fidélité royale car Jean-François d'Hozier souligne que certains chevaliers reçoivent le collier grâce à la recommandation d'un patron.

¹⁸ Arch. Dép. de l'Allier, 22 J, fonds Chabannes. Ce fonds, complété avec les cotes E 185-212 concernant le marquisat de Lapalisse, conserve l'ensemble des preuves de la maison de Chabannes et l'ensemble des chroniques.

¹⁹ À Paris: A.N., 264. À La Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des Titres, P.O. 79; D.B. 27; Carrés d'Hozier 29; Cabinet d'Hozier 11 et 340; Nouveau d'Hozier 10; Chérin 7. Ms. Fr. 5482, 15576, 15882, 18664, 21542 et 24002; N.A.F. 9650 et Ms. Latin 11840. Aux Archives Départementales de l'Allier: E 252-257 et E 264-270. Aux Archives Départementales du Cantal: E 53. Aux Archives Départementales du Puy-de-Dôme: 2^E 0252. Aux Archives Départementales de la Haute-Loire: 2^E 1812-1819.

part, les fonds seigneuriaux qui contiennent des titres de propriétés, des inventaires des papiers, des comptes, des aveux, des pièces de procédures, des rentes, des documents concernant la haute justice. D'autre part, les titres de famille, de nature plus personnelle, tels que les correspondances privées, les généalogies, les papiers relatifs aux fonctions exercées par les divers membres de la famille, auxquels sont souvent jointes des archives des biens féodaux. Le volume de documents conservés est très inégal d'une famille à l'autre et s'amenuise à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. Leur étude permet de suivre pour l'ensemble de la période étudiée, sur quatre ou cinq générations, l'histoire d'un nombre important de lignages bourbonnais et auvergnats.

<11>

Trois types d'actes sont particulièrement pris en compte: les inventaires après décès qui livrent des listes d'objets et de biens meubles, révélant la présence de »marqueurs nobles« caractéristiques. Le dépouillement des listes de papiers des défunts permet aussi de repérer les liens sociaux. Les contrats de mariage sont systématiquement dépouillés car ils dévoilent les choix matrimoniaux ainsi que les réseaux d'amitié exposés par la présence des témoins invités à signer le document avec les futurs époux. Les testaments, étudiés d'abord dans une perspective purement temporelle, permettent aussi d'établir les relations du testateur avec ses héritiers naturels mais aussi avec d'autres cercles de relations interpersonnelles, des amis institués légataires ou exécuteurs testamentaires.

<12>

Je répertorie et j'exploite systématiquement les correspondances des nobles auvergnats. Ces documents rendent à la fois compte des relations de clientèles, de l'organisation interne des maisons nobles et des liens unissant celles-ci avec le roi. L'étude des lettres paraît également fondamentale pour préciser la nature de l'engagement politique et religieux des nobles auvergnats, pour cerner leur culture politique et pour décrire les rapports qu'ils entretiennent avec l'État ducal et avec l'État monarchique. Le dépouillement de ces correspondances politiques s'attache plus particulièrement à des circonstances chronologiques qui représentent des temps forts dans les relations entre la noblesse auvergnate et le roi, lors des révoltes nobiliaires, des Guerres d'Italie, du rattachement des possessions bourbonnaises à la Couronne et lors des guerres civiles de la fin du XVI^e siècle. Elles permettent de s'interroger sur le caractère fluctuant et sur les vicissitudes de la fidélité royale.

Axes de recherche

<13>

Ce projet s'inscrit dans une perspective d'histoire sociale puisqu'il s'agit de délimiter et d'étudier une communauté. Le terme de noblesse n'est toutefois nullement restrictif, le caractère flou de ses limites permettant de conserver la relative unité culturelle de ses composantes. Mais sans exclure complètement ni l'aristocratie urbaine ni l'aristocratie officière, ni même la notabilité rurale, la masse documentaire rassemblée et les outils d'analyse développés privilégient les catégories sociales liées à la pratique noble des armes ainsi qu'à la maîtrise militaire, seigneuriale, religieuse et symbolique de la

campagne.

Qu'est-ce qu'être noble en Auvergne et en Bourbonnais au XVI^e siècle?

<14>

La réunion de plusieurs milliers individus identifiés comme nobles, appartenant à des mondes sociaux différents, forme-t-elle un ensemble cohérent? Qui faut-il intégrer au second ordre? Selon quels critères?

L'étude statistique du groupe des feudataires, menée à partir du dépouillement des listes de ban et d'arrière-ban, a conduit à plusieurs conclusions. On constate tout d'abord une réelle stabilité de la communauté noble régionale et l'on peut suivre les destinées de l'écrasante majorité des lignages sur l'ensemble du XVI^e siècle. Néanmoins, en reprenant les enquêtes de noblesse Louis-quatorziennes, on constate que, malgré la persistance d'un socle puissant de familles féodales, la plupart des maisons ont du mal à mobiliser des preuves de noblesse antérieures à 1450. La noblesse auvergnate n'échappe donc pas au renouvellement social opéré à la fin de la Guerre de Cent Ans. Un second renouvellement est observable à la fin du XVI^e siècle car un nombre non négligeable de lignages disparaissent lors de la crise ligueuse ou, plus précisément, tombent en quenouille. Ce phénomène peut être expliqué par l'usure naturelle des familles mais aussi par la violence régionale des années 1580-1590.

<15>

Elle a ensuite permis de mettre à jour l'existence d'une frange importante de toute une petite noblesse qui n'a pas laissé de trace dans les nobiliaires. Ce milieu hétéroclite, qui se fond tant bien que mal dans l'univers de la petite gentilhommerie, se situe aux marges sociales et culturelles de la noblesse. Les critères de distinction sociale traditionnellement retenus pour définir le second ordre sont inopérants pour mener une analyse de ce groupe nobiliaire particulier. Il faut chercher ailleurs les éléments déterminants de la définition sociale, culturelle et politique de la noblesse, dont l'image qui nous est parvenue est largement déformée par les critères mis en place lors des enquêtes de noblesse de la fin du XVII^e siècle. Il m'a donc semblé intéressant de réfléchir aux lieux d'élaboration de l'identité noble. De ce point de vue, l'église paroissiale constitue un objet d'étude intéressant, chacun y voyant l'espace symbolique de la matérialisation de son statut social, à travers des droits honorifiques de patronage et de prééminences nobiliaires diverses, comme les droits de banc, d'enfeu, de chapelles privées ou de préséance à l'encens.

Ces questions fondamentales de définition de la noblesse à l'église sont rendues encore plus complexes avec la rupture de l'unité de foi produite par la Réforme. L'abjuration d'un chef de famille en faveur du protestantisme faisait-elle passer les droits de patronage et de prééminence à ses enfants restés catholiques ou à d'autres seigneurs demeurés fidèles? Le seigneur qui avait restauré ou rebâti l'édifice détruit pendant les guerres civiles avait-il un droit de patronage préférable aux descendants du patron primitif?

La noblesse comme »société«

<16>

Mais les stratégies de quelques familles commodes sont surtout étudiées pour comprendre l'élaboration des fidélités et le choix d'un individu de s'y rattacher. Je m'intéresse au rôle de la parenté lors des Guerres de Religion. Que se passait-il lorsque certains membres du lignage passaient à la Réforme? Y avait-il alors dislocation du groupe familial et rupture des réseaux de fidélité? Il faut, de manière plus générale, s'interroger sur ce que signifiait l'appartenance à une parenté ou de s'en dire membre. Quelles étaient les implications sociales, culturelles et politiques de se dire »cousin«? Plutôt que de recourir d'emblée au modèle clientélaire, j'ai émis l'hypothèse de l'insertion de chaque individu dans plusieurs cercles sociaux. En premier lieu, le cercle des relations de voisinage joue un rôle déterminant dans les stratégies de distinction sociale et dans les choix d'alliances car la renommée des nobles auvergnats ne dépasse généralement pas le cadre de quelques bourgs. La puissance de ces relations était connue du pouvoir royal puisque la réforme du ban de 1554 s'appuie sur la capacité des plus pauvres feudataires à se rassembler en voisins pour s'armer. À ce premier cercle, s'ajoute celui des guerriers auquel donnent corps les diverses modalités du service militaire, qui sont autant d'occasions pour constituer des réseaux de fidèles. Enfin, le cercle de la sociabilité féminine, parallèle et complémentaire des réseaux masculins, est déterminant pour comprendre les diverses stratégies d'alliance.

<17>

Il faut également »sortir« de l'échelle locale pour s'interroger sur le rôle des Auvergnats de Paris dans la construction des solidarités régionales. En l'absence d'un Grand dominant la pyramide des fidélités en Auvergne, le réseau d'entraide auvergnat, formé par des juristes en poste dans les grands corps de l'État, a joué un rôle essentiel dans le passage de la province et de sa noblesse dans la fidélité du roi. C'est ce puissant réseau de promotion mutuelle qui permet à Michel de L'Hospital, pourtant fils du médecin du connétable de Bourbon, de devenir chancelier de France en 1560. Mais le modèle clientélaire est loin d'être le seul faisceau explicatif du comportement des nobles vis-à-vis du pouvoir royal. En effet, si le clientélisme, conçu comme une clef interprétative globale, permettrait d'expliquer et de comprendre l'attitude, complexe et inconstante, de la noblesse face au souverain pendant la construction de l'État »moderne«, de la Praguerie à la Fronde, il tend à minimiser le poids spécifique du contexte historique et spatial. En outre, il dénie à la noblesse toute autonomie de jugement et d'action. Il faut sans aucun doute réévaluer la place tenue par la terre et par la puissance patrimoniale dans les choix du second ordre.

Certitudes et incertitudes de la fidélité royale

<18>

La borne chronologique liminaire adoptée pour cette étude est approximativement la Praguerie de 1440, tenue pour la première révolte nobiliaire. À ce moment, la situation de la noblesse des

possessions des Bourbon est ambiguë: une grande partie de ses membres a aidé Charles VII en lui fournissant des troupes et de l'argent²⁰ et, en même temps, elle s'efforce de s'intégrer dans les réseaux de fidélité de son nouveau suzerain, Louis II de Bourbon. Quelles sont les conséquences, pour les nobles auvergnats, du rattachement de l'Auvergne à une principauté dont elle n'est plus le centre? Jusqu'aux années 1470, le patronage des Bourbon entre en vive concurrence, sur l'ensemble de ses territoires, avec celui d'autres princes comme le duc d'Armagnac, et ils ont bien du mal à maintenir les liens de fidélité au sein de leur État. Dans cette seconde moitié du XV^e siècle, la norme est bien à la multiplicité des fidélités. Dans ce contexte, quelles sont les stratégies adoptées par le roi pour capter les réseaux de patronage nobiliaire? Louis XI utilise la lutte contre Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comme moyen pour structurer l'organisation des réseaux auvergnats autour de la fidélité royale. Lors de la bataille de Lectoure en 1473, de nombreuses familles auvergnates sont présentes. Cet événement a constitué l'occasion d'associer les principaux lignages auvergnat et bourbonnais à la clientèle royale. L'intégration au service direct du roi doit alors logiquement conduire les clients à abandonner leur ancien patron, puisque le souverain interdit le cumul d'une charge dans l'administration royale avec un emploi auprès d'un Grand. Mais les nobles rechignent à abandonner leurs offices princiers. Cependant, en observant les charges occupées, on se rend compte que le service du roi occupe de plus en plus de place jusqu'à aboutir à la disparition spontanée du service princier dans la plupart des lignages dès la fin du XV^e siècle.

<19>

En 1523, lors de la trahison de Charles de Bourbon, lorsque François I^{er} demande un serment de fidélité à la noblesse d'Auvergne, on se rend compte que celle-ci n'a pas soutenu son prince. Bien au contraire, sur quatre cent six nobles présents en Auvergne, trois cent soixante cinq prêtent serment de fidélité au roi²¹. L'affaire du connétable de Bourbon ne constitue donc pas une rupture dans le comportement des nobles et ne remet pas en question le passage des réseaux auvergnats dans le patronage royal mais en constitue plutôt la manifestation éclatante.

<20>

À partir de 1523, les réseaux et les clientèles nobiliaires se polarisent unanimement autour du service du roi et ce phénomène est renforcé par l'établissement de serviteurs du roi aux postes stratégiques des provinces d'Auvergne et de Bourbonnais. Pendant une partie des guerres civiles de la seconde moitié du XVI^e siècle et malgré la division religieuse, cette simplicité apparente reste la norme, jusqu'à la Ligue. Comment expliquer la fidélité de la noblesse d'Auvergne et du Bourbonnais sous les règnes de François I^{er} et d'Henri II? Le roi instaure un double encadrement de la noblesse d'Auvergne par le biais du gouvernement militaire et par celui des compagnies d'ordonnances. Ce système lui permet de

²⁰ Jacques I^{er} de Chabannes s'occupe du ravitaillement d'Orléans en 1429 et il participe, avec ses troupes, à la défense de Compiègne et à la prise de Bayonne. Selon Philippe de Commines, Jean de Balsac, seigneur d'Entragues aide Charles VII contre les Anglais, »de tous ses biens«. Voir Philippe de Commines, Mémoires. III, p. 67. Armand XI de Polignac combat contre les Bourguignons et Draguignot de Lastic sert en qualité de chevalier bachelier contre les Anglais en 1419 et 1423.

²¹ Arch. Nat. J 832 9, Rôle des nobles du duché d'Auvergne qui ont fait serment de fidélité au roi et de ceux qui ne l'ont pas fait (1523).

s'assurer de la fidélité indéfectible des Auvergnats et des Bourbonnais. Le souverain prend soin de nommer des gouverneurs dignes de confiance et capables, grâce à leur puissance de feudataire en Auvergne, de maintenir les réseaux provinciaux dans la clientèle royale. Après la mort du duc d'Albanie, François I^{er} nomme Jean d'Albon de Saint-André²² dont le président de Vernyes affirme «qu'il eut sa compagnie presque dressée de ladite noblesse»²³. S'il est souvent absent de son gouvernement, c'est son beau-frère, l'Auvergnat Géraud d'Apchon, qui assure l'intérim en maintenant les solidarités nobiliaires en tant que lieutenant-général et en tant que seigneur de premier plan en Auvergne.

<21>

C'est la crise de la Ligue qui constitue indéniablement le moment de rupture dans la question de la fidélité royale en Auvergne, quand la question de la légitimité d'un roi protestant divise la noblesse, dont une part croissante remet en cause l'allégeance. Quels sont les raisons et les mécanismes qui font passer la loyale noblesse auvergnate du côté de la Ligue? Un personnage, Marguerite de Valois, a longtemps été considéré comme le bras armé des Guise en Auvergne. Mais, au contraire, depuis son exil d'Usson, elle a cherché à regagner l'amitié d'Henri IV, plutôt qu'à mobiliser les réseaux locaux en faveur du parti ultra-catholique. L'engagement au nom du souverain pose en fait le problème crucial des relations entre deux obédiences, l'une religieuse, prenant la forme d'une conviction passionnée pour la foi catholique; l'autre politique, soumise au souci de conserver son allégeance au roi. C'est dans le cadre de ce rapport que se détermine l'action politique de la noblesse, son appui à la monarchie mais aussi ses réticences face à l'autorité royale, et la mobilisation de ses réseaux de clients. L'avènement d'un roi protestant, le 2 août 1589, crée, pour les noblesses auvergnates et bourbonnaise catholiques, les conditions d'une crise entre impératifs de la foi et fidélité politique.

<22>

La question qui anime cette recherche est celle de la compréhension des liens unissant au pouvoir central l'aristocratie d'une province méprisée, mais aussi celle des relations internes aux noblesses auvergnate et bourbonnaise. Je la dois largement à la lecture d'ouvrages de linguistique, d'anthropologie et de sociologie. Les travaux sur le don et sur le contre-don²⁴ permettent de comprendre en partie la relation de clientèle qui se noue essentiellement dans la réciprocité, qui constitue véritablement le cœur du don²⁵.

²² Issu d'une famille forézienne au service des ducs de Bourbon, Jean d'Albon installe sa puissance en Auvergne en épousant l'héritière de la puissante seigneurie de Tournouël. Ayant acquis la seigneurie d'Herment en 1559, il devient alors le plus puissant feudataire de la province.

²³ Jean de Vernyes, op. cit., p. 23. Le rôle de ban pour 1554 montre qu'effectivement tous les nobles de Basse-Auvergne, présents dans l'armée du roi, appartiennent à la compagnie du maréchal de Saint-André. Voir B.N.F., Mss. Fr., 21540.

²⁴ Voir en particulier M. Mauss, Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, dans: L'Année sociologique, seconde série, 1923-1924, t.1, et M. Godelier, L'énigme du don, Paris 1996.

²⁵ Emile Benveniste dit ainsi que le don »n'est qu'un élément d'un système de prestations réciproques à la fois libres et contraignantes, la liberté du don obligeant le donataire à un contre-don, ce qui engendre un va-et-vient continu de dons offerts et de dons compensatoires. Là est le principe d'un échange qui provoque une circulation

<23>

Finalement, c'est l'élaboration de concepts particuliers et la compréhension de mécanismes permettant de dépasser les interrogations cantonnées à chaque période académique qui guide largement mon travail. La lecture d'historiens médiévistes français²⁶ mais aussi anglo-saxons²⁷, a permis de s'appuyer sur des problématiques d'histoire médiévale pour éclairer le long seizième siècle auvergnat et bourbonnais. La société noble de la première modernité reste en effet largement imprégnée par la tradition des engagements vassaliques tandis que la relation nouée avec l'État royal demeure encore très personnelle et contractuelle. Ainsi, la compréhension des relations d'homme à homme au sein de la noblesse, au cours du XVI^e siècle, passe par la mise en lumière d'une »féodalité bâtarde« ou »néo-féodalité«²⁸, plus efficace que le clientélisme pour comprendre les mutations sociales de la première modernité dans l'espace particulier des anciens »États« des Bourbons.

Autorin:

Anne-Valérie Solignat

anne-valerie-solignat@orange.fr

de richesses à travers la société entière«. Emile Benveniste, *Problème de linguistique générale*, Paris, Gallimard 1966, t.1, p.315.

²⁶ Philippe Contamine, *Guerres, État et société à la fin du Moyen-Âge. Études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris, 1975; *La noblesse au royaume de France, de Philippe Le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris 1998. Bertrand Schnerb, *L'État bourguignon*, Paris 2005; *Le recrutement social et géographique des armées des ducs de Bourgogne (1340-1447)*, dans: *Guerres, pouvoir et principauté*, Cahiers du Centre de recherches en histoire du droit et des institutions, n°18, Bruxelles 2002, p.53-67; Xavier Héлары, *Servir? La noblesse française face aux sollicitations militaires du roi (fin du règne de Saint-Louis – fin du règne de Philippe Le Bel)*, dans: *Cahier de recherches médiévales*, n°13, 2006, *La noblesse en question (XIII^e-XV^e siècles)*.

²⁷ On pense notamment à Peter Shervey Lewis, *Essays in Later Medieval French History*, Londres 1985; et à Gareth Prosser, *The Later Medieval French Noblesse*, Oxford 2004.

²⁸ Il s'agit de la traduction que propose Philippe Contamine pour »bastard feudalism«. Dans un article récent, l'historien conclut sur l'existence d'une »néo-féodalité« en France à la fin du Moyen-Âge: »Toutes proportions gardées, si l'on fait abstraction de l'aspect documentaire du problème, la néo-féodalité fait donc partie du paysage socio-politique français, avec deux nuances par rapport au bastard feudalism d'outre-Manche: l'engagement que suppose le régime féodal demeure davantage présent dans les esprits, et l'aspect ouvertement contractuel de l'entendure n'y est que très peu visible«. Voir Philippe Contamine, *Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen-Âge: une comparaison*, dans: *Cahiers de Recherches Médiévales*, 13 (2006), p.105-131, ici p.127.